



RAPPEL PROCEDURE DE REAFFILIATION SAISON 2018/2019

Choisy le Roi, Le 1^{er} Juillet 2018

La procédure de réaffiliation est intégralement dématérialisée. Chaque GSA, dès le 1^{er} Juin 2018, peut se connecter à son espace club et procéder à sa réaffiliation selon la procédure suivante :

I – LE GSA – ETAPE 1

1 - Met à jour son formulaire de réaffiliation à partir de son espace, selon le principe suivant :

- > AFFILIATION TRONC COMMUN lui permettant de se voir délivrer des licences Volley Pour Tous, Competlib, Dirigeant et Encadrement ;
- > avec des possibilités optionnelles ou cumulables comme suit :
 - Option : Compétition Volley-Ball
 - Option : Compétition Beach Volley
 - Option : Compétition Para Volley – Option Volley Sourd
 - Option : Compétition Para Volley – Option Volley Assis

A tout moment au cours de la saison, l'ajout d'option reste possible. Une fois la réaffiliation validée par la Ligue Régionale, aucune option ne pourra être retirée.

2 – Appose sa signature électronique en saisissant son code d'accès.

Aucune saisie de licence ne pourra être effectuée tant que la ligue régionale n'aura pas validé la réaffiliation.

Votre réaffiliation (étape 1) devra être faite impérativement avant d'effectuer votre engagement dans les championnats.

II – LA LIGUE REGIONALE – ETAPE 2

- 1 – Vérifie la saisie informatique
- 2 – Indique le niveau de pratique de l'équipe senior de plus haut niveau
- 3 – Valide la réaffiliation

La validation de la Ligue Régionale ne pourra intervenir qu'à partir du 5 Juillet 2018 -14h00. Dès la validation de la Ligue Régionale un panier « Réaffiliation » sera activé dans l'espace club.



RAPPEL PROCEDURE DE REAFFILIATION SAISON 2018/2019

III – LE GSA – ETAPE 3

1 – Procède à la saisie des demandes de licences des membres du bureau inscrits sur le formulaire de réaffiliation (au minimum le Président et le Trésorier du GSA)

2 – Reporte leurs numéros de licences sur la fiche d'affiliation du club.

3 – Clôture son panier « Réaffiliation » comportant sa réaffiliation et les licences des membres du bureau. Procède au règlement.

Aucune autre saisie de demande de licence ne pourra être faite tant que le panier « Réaffiliation » ne soit validé financièrement par la Comptabilité Fédérale.

Rappel : Aucun engagement ne pourra être validé pour la Saison 18/19 par les commissions sportives concernées si un GSA est en dettes avec la FFvolley, la LNV, sa ligue régionale ou son comité départemental. Il appartient à chaque instance de tenir informer les autres.
